

23 boulevard René Bazin
85300 CHALLANS

Tél : 02.28.17.39.99
office@85100.notaires.fr

Clercs de Notaire

Agnès BAUDINET
Stacy DEVESA
Eva LEGOUPIL
Valérie PIERRE
Sabrina ROLLAND

Assistants juridiques

Mylène AVRILLA
Sophie DUMOULIN

Comptable-taxateur

Matthieu LECLAIR

Formaliste

Clélia MORANTIN

Négociateur

Cyril GÉRARD

BAIL COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL - PIÈCES À FOURNIR

*** A NOTER ***

IL EST INUTILE DE FAIRE DES COPIES.

Vous pouvez venir avec les documents originaux
que nous scannerons,
ou les envoyer par courriel à : office@85100.notaires.fr

1/ IDENTITE

Nom du bailleur et coordonnées

- Kbis
- Statuts
- CNI
- Contrat de mariage

Nom du preneur et coordonnées

- Kbis
- Statuts
- CNI
- Contrat de mariage

2/ BIEN

Adresse du local

Désignation du bien

Usage (commercial ou professionnel)

Titre de propriété

Diagnostics immobiliers (plomb si partie habitation + amiante + DPE)

Plan des locaux

Certificat de conformité pour les PMR : OUI - NON

Travaux réalisés au cours des 3 dernières années ou à réaliser par le bailleur

Travaux prévus par le preneur

3/ LOYER

- Montant du loyer (HT ou TTC) – (mensuel/trimestriel) – (d'avance/à terme échu)
- Indice de référence
- Charges

4/ DIVERS

- Durée du bail
- Date d'effet du bail
- Frais d'agence éventuels (qui les supportent) (HT-TTC)
- Indiquer si les frais d'acte notarié sont à la charge du bailleur, du preneur, ou partagés
- Dépôt de garantie
- Activité autorisée
- Sous-location autorisée OUI - NON
- Etat des lieux :
 - Date :
 - Réalisé par :
 - Frais à la charge de :
- Pas de porte
- Taxe foncière : charge ?
- Si le bien est soumis au régime de la copropriété :
 - Coordonnées du syndic
 - Règlement de copropriété et modificatifs
 - Usage autorisé ?
- Derniers relevés de charges

5/ S'il s'agit d'un renouvellement

- Bail initial et ses renouvellement successifs
- Diagnostics immobiliers (DPE + ERNT obligatoires) si réalisés ou date de réalisation
- Montant actuel du loyer et du dépôt de garantie

Précisions – Modifications à apporter

Prévoir le versement d'une provision de 50,00 euros à l'ordre de l'office notarial à l'effet de couvrir les frais des premières demandes de pièces